



## Championnats de Moselle des Petites Catégories

**Samedi 11 juin 2022**

Organisés à Metz (Salles d'armes de Belletanche)  
par le C.E. de Saint-Avold  
avec le parrainage du Comité Moselle d'Escrime et le soutien  
logistique de la S.E. Metz

Les Championnats de Moselle M9, M11 et M13 sont réservés aux tireurs licenciés en Moselle.

Les quatre premiers de chaque catégorie recevront une médaille offerte par le Comité Départemental.

Le classement final de la Coupe de Moselle incluant les résultats du Championnat de Moselle sera attribué en fin d'épreuve pour chacune des catégories (remise de trophées offerts par le Comité Départemental aux trois premiers du classement général saison 2021/2022)

**Lieu :**

**Salle d'armes de la S.E. Metz (Salle Belletanche) à METZ**

**Horaires :**

Catégories	1 <sup>er</sup> appel	Scratch	Début de la compétition
M11 Epée, Fleuret, Sabre H/D	10h	10h15	10h30
M13 Epée, Fleuret, Sabre H/D	13h	13h15	13h30
M9 Epée, Fleuret, Sabre H/D	16h	16h15	16h30

### **Formule :**

Un tour de poule sans éliminés avec décalage par club puis tableau d'élimination directe sans repêchage. La 3ème place n'est pas tirée.

### **Règlement :**

Application du règlement fédéral 2021/2022 pour les catégories concernées. Se référer plus particulièrement au chapitre relatif au « Guide des bonnes pratiques pour les catégories M5 à M13 ».

### **Rappels particuliers :**

Accès aux pistes limité aux tireurs, entraîneurs, arbitres et organisateurs. Port de chaussures de sport propres obligatoires.

Tenue blanche complète 350N FFE avec sous-cuirasse de protection 350N pour les M9 et M11, 800N pour les M13. Bas d'escrime ou chaussettes hautes.  
Les écussons ou blasons divers ne doivent pas être apposés du côté bras armé.

Contrôles par les arbitres des tenues avant chaque poule et pour chaque match du tableau d'élimination directe. Les armes sont contrôlées par les arbitres avant chaque match.

Il est rappelé que « les tireurs s'arment, s'équipent et s'habillent sous leur propre responsabilité », en l'occurrence sous celle de leur parent ou accompagnateur.

### **Règle de courtoisie :**

En application des directives de la FFE, des recommandations de la CNA et de la commission des Educateurs ainsi que du règlement des épreuves d'escrime (articles T.109, T.111) :

« Les spectateurs, accompagnateurs ou enseignants ne doivent en aucun cas :

- troubler l'ordre,
- intervenir directement auprès de l'arbitre ou lui manquer de respect,
- prodiguer de conseils techniques (règle de non intervention) pendant les matchs de poules ou d'élimination directe (sauf par l'accompagnateur durant les périodes réglementaires de repos dévolues à cet effet) ».

Par ailleurs « l'arbitre pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants **pour autant que la règle de non intervention pendant l'assaut soit strictement respectée**. Toutes les fautes doivent être sanctionnées et expliquées » (en application de l'article T.131-2).

Le non-respect de ces règles entraînera l'application des sanctions prévues au règlement arbitral en vigueur (article T.81 et suivants, article T.170 relatif au tableau récapitulatif des sanctions).

### **Arbitrage :**

Quotas :

À partir de 4 tireurs engagés = 1 arbitre

À partir de 9 tireurs engagés = 2 arbitres

Niveau minimal requis au niveau départemental : arbitre interdépartemental.

L'organisation se réserve le droit d'ajuster les arbitres en fonction du nombre d'inscrits. La liste des arbitres retenus sera communiquée le jeudi 9 juin 2022.

### **Directoire Technique :**

Il est composé des maîtres d'armes présents, des membres du comité directeur du club de Saint-Avold et du représentant du Comité d'Escrime de la Moselle.

Toute réclamation portant sur l'organisation ou l'arbitrage devra être déposée directement auprès du Directoire Technique.

### **Droit d'engagement à l'individuel :**

8€ : Pour cette saison 2021/2022 les inscriptions des tireurs mosellans sont pris en charge exceptionnellement par le Comité Départemental de Moselle.

### **Inscriptions :**

Les inscriptions des tireurs et arbitres doivent être enregistrées en ligne sur l'extranet de la FFE avant le mercredi 8 juin 2022 à 23h59. Aucune inscription ne sera prise sur place au jour de la compétition.

### **Responsabilité :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition.

### **Contact :**

*Christine Delesse*

*Mail : [cestavold@gmail.com](mailto:cestavold@gmail.com)*

*Tel : 06/27/56/06/29*

### **Mesures sanitaires :**

La compétition se fera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au jour de cette compétition.

### **Restauration :**

Restauration et buvette sur place.

Interdiction de consommer aux abords des pistes d'escrime.

La salle est propre à votre arrivée, elle doit l'être à votre départ. Merci d'utiliser les poubelles mises à disposition à cet effet.

Merci pour votre compréhension.